4621 boulevard saint Laurent, Montréal (QUÉBEC) H2t 1r2

T 514 904 4017 · F 514 904 4018 · info@amlex.ca

**CONVENTION D’HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Je (nous), soussigné(e)(ons), **{{clientName}}**,reconnais avoir confié à Allen Madelin Inc. (« **Allen Madelin** ») le mandat ou contrat de service suivant :

**{{contractTitle}}**

À cette fin, je m’engage à lui payer les honoraires extrajudiciaires établis de la façon suivante :

1. Au taux horaire de 350$ + taxes pour un avocat sénior.

2. Au taux horaire de 230$ + taxes pour un avocat junior.

3. Au taux horaire de 150$ + taxes pour un parajuriste

Sauf indication contraire de ma part, Allen Madelin pourra déléguer le mandat ou une partie du mandat ou être assisté par un autre avocat, un stagiaire ou toute autre personne de son étude.

Ces honoraires extrajudiciaires s’ajoutent aux honoraires judiciaires ou extrajudiciaires que mon procureur peut percevoir, à ses frais, de la partie adverse ou d’un tiers, le cas échéant.

Advenant qu’il soit nécessaire d’engager un tiers dans le cadre de l’exécution du mandat (notamment un enquêteur, un expert, un évaluateur), il est convenu que Allen Madelin devra obtenir mon autorisation préalable et que je serai responsable du paiement de ces frais.

Peu importe le mode de facturation choisi, il est convenu que les frais d’ouverture de dossier (d’un montant de **100.00 $)** ainsi que tous les débours extrajudiciaires sont à la charge du client, en sus des honoraires. À la demande de Allen Madelin, le client s’engage à payer directement aux tiers les déboursés encourus pour son dossier sans délai.

Il est également entendu que tous les débours, qu’ils soient d’ordre judiciaire ou extrajudiciaire, seront à la charge du client.

Toutes les taxes applicables (TPS et TVQ) seront payables en sus des honoraires et débours.

Advenant l’instruction du client d’en appeler de toute décision, cette convention d’honoraires sera prolongée selon les mêmes conditions, sauf en cas d’avis contraire émis par Allen Madelin, et ce à sa seule discrétion.

Tous les coûts, les frais et les dépenses, y compris la totalité des frais juridiques et extra juridiques encourus par Allen Madelin pour faire appliquer ce contrat à la suite d’un défaut de la part du client, sans toutefois s’y limiter, seront ajoutés au montant impayé et seront immédiatement payés par le client.

La présente convention entre en vigueur :

Dès la signature de la présente convention

OU

Lorsque les conditions suivantes seront remplies :

Paiement de l’avance de  **$ {{depositAmount}} + taxes + $ 100 = ($ {{totalAmount}} )**

Modes de paiement :

Les paiements peuvent être effectués par virement électronique ( INTERAC ), par virement bancaire (de banque à banque), par carte de crédit, chèque ou en espèces. **Les paiements par carte de crédit sont soumis à des frais de traitement de 4 %**

Comment effectuer un virements électroniques ( INTERAC ):

                Pour les paiements de factures, veuillez envoyer à [general@amlex.ca](mailto:general@amlex.ca)

                Pour les dépôts en fidéicommis, veuillez envoyer à [trust@amlex.ca](mailto:trust@amlex.ca)

Sur demande de Allen Madelin, je m’engage à verser les avances-frais qui pourront être réclamés par ce dernier au fur et à mesure de l’exécution du mandat, pour maintenir en tout temps un acompte pour futurs frais et déboursés d’au moins 1,500 $ (CAD).

Il est expressément entendu que, si les avances-frais ne sont pas payés sans délai (ou une autre entente convenue entre les parties), Allen Madelin aura le droit d’arrêter tout travail sur le dossier et, si nécessaire, de cesser d’occuper et de charger tous les frais et les honoraires professionnels et afférents au client, au taux horaire convenu.

De plus, je, ou la personne ou les personnes donnant l'autorisation de carte de crédit ci-dessous, autorisent et demandent à Allen Madelin de payer le montant de chaque facture émise immédiatement après son émission (ou à un moment qui lui convient par la suite). Cette procédure se poursuivra jusqu'à ce que le dossier soit terminé, ou jusqu'à ce que Allen Madelin soit avisé par écrit de cesser cette pratique. Dans le cas où j’avise Allen Madelin de cesser des paiements préautorisés par carte de crédit, je lui autorise de rendre un compte final et de se faire payer une dernière fois par paiement préautorisé par carte de crédit, et ensuite nous discuterons des modalités pour le paiement de futures factures le cas échéant.

Toute facturation d’honoraires est payable dès son émission. Après trente jours, tout solde impayé portera des intérêts au taux de 12 % l’an à compter de la date d’expédition du compte qui se fait par courriel à l’adresse suivant :

{{clientEmail}}

Toute somme perçue pour ou par le client, quelle qu’en soit l’origine, par négociation, transaction, jugement ou exécution forcée, dans le présent dossier ou tout autre dossier (passé, actuel ou à venir), sera payable en priorité aux frais et déboursés de Allen Madelin, avant d’être payée au client. Ces frais et débours incluent ceux engagés pour poursuivre le recouvrement des créances impayées du client auprès d'Allen Madelin. Le client autorise expressément le transfert de fonds détenus en fidéicommis d’un dossier à l’autre pour cette fin. Toutes les impressions, photocopies et numérisations sont chargées au montant de 0,25 $ par page pour les copies en noir et blanc et 1 $ par page pour des copies en couleur.

Les garants, le cas échéant, s’engagent à payer toutes les dettes et obligations du client à Allen Madelin en cas de défaut de paiement par le client de la même manière que le client.

Si plus d’un client ou garant est partie aux présentes, ils sont responsables solidairement et renoncent à l’avance aux bénéfices de discussion et de division.

Nonobstant le nom ou le genre utilisés dans la rédaction de la présente entente, le singulier comprend le pluriel et le masculin comprend le féminin et *vice-versa*.

La présente entente est assujettie aux lois et à la compétence des tribunaux du Québec.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,  Ce \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2025.  Signature du client:    \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  {{clientName}} |  | Signé à Montréal ,  Ce {{date}} .  Signature:  **A close up of a sign  Description automatically generated**    \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Allen Madelin Inc. |

**Autorisation de paiement préautorisé par carte de crédit et instructions**

Allen Madelin est autorisé par la présente entente de payer tous les comptes d’honoraires et déboursés facturés au client par la carte de crédit suivante et de continuer à le faire jusqu'à ce que cette autorisation soit résiliée par un avis écrit à cet effet livré à Allen Madelin, le tout conformément à l’entente qui précède.

**Les paiements par carte de crédit sont soumis à des frais de traitement de 4 %**

Carte de crédit : VISA : \_\_\_ MasterCard : \_\_\_ Numéro de carte: \_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_

Date d’expiration: \_\_\_ \_\_\_

Nom tel qu'il apparaît sur la carte de crédit: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Code de sécurité \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Autorisation et Signature: X\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| Impression de la carte de crédit (recto) : |
| Impression de la carte de crédit (verso) : |

|  |
| --- |
| FICHE CLIENT |

|  |
| --- |
| Client (Personne Physique) |
| Nom : ­­­­­ Prénom(s) : |
| Occupation: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Téléphone : ­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Cellulaire :  Télécopieur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  COURRIEL : |
| Adresse résidentielle :   |  | | --- | |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  | | Ville |  | Province |  | Code Postal | |

|  |
| --- |
| Partie adverse |
| Nom : ­­­­­\_\_\_\_­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  OU  Nom de l’entreprise : |
| Occupation : Lien avec le client ou la cliente : ­­­­­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Avocat représentant : ­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Téléphone: ­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_­­­­­­\_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Télécopieur: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Adresse courriel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Adresse D’AFFAIRES :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  | | Ville |  | Province |  | Code Postal | |

**Partie adverse**